

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 octobre 2011.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 SG 183 - Versement de la contribution 2011 de la Ville de Paris (500.000 euros) au Groupement d'Intérêt Public « Atelier International du Grand Paris ».

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2011 SG 12 autorisant l'adhésion de la Ville de Paris au Groupement d'Intérêt Public « Atelier international du Grand Paris » et adoptant la convention constitutive du GIP et des modalités de détermination de la contribution financière de la Ville ;

Vu le projet de délibération en date du 4 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris sollicite l'autorisation de procéder au versement de la contribution 2011 de la Ville de Paris au Groupement d'Intérêt Public « Atelier International du Grand Paris » ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre MANSAT au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder pour l'année 2011 au versement de la contribution de la Ville de Paris au Groupement d'Intérêt Public « Atelier International du Grand Paris ».

Article 2 : Pour l'année 2011, le montant de la contribution de la Ville de Paris s'élève à 500.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante pour 2011 sera imputée sur le compte budgétaire 65-6574D, domaine fonctionnel V0207, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.